Quel parcours de formation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement dans la période de transition 2025-2027 ?

Rentrée 2027

TITULARISATION*

Je suis affecté.e sur un poste en tant que titulaire en fonction des critères	Je poursuis en M2 M2E statut : fonctionnaire stagiaire rémunéré.e	Si je suis lauréat.e du concours **et** si j'ai validé le M2 M2E Je suis affecté.e à temps plein dans un établissement statut : enseignant.e stagiaire (rémunéré) ET je suis inscrit.e en DIU	Si je suis lauréat.e du concours, J'intègre le M2 M2E statut : fonctionnaire stagiaire rémunéré.e ----- Dans le cas contraire, je poursuis en M2 M2E « Parcours non lauréat » (sous réserve de validation du M1 M2E)
Je passe les concours Bac+3 et/ou Bac +5		Je passe les concours Bac+3	

TITULARISATION*

Je suis affecté.e sur un poste en tant que titulaire en fonction des critères	Si j'ai validé le M2 M2E Je suis affecté.e sur un poste en tant que titulaire en fonction des critères	Si j'ai validé le M2 M2E Je suis affecté.e à temps plein dans un établissement statut : enseignant.e stagiaire (rémunéré.e)	Si je suis lauréat.e du concours Je suis affecté.e à temps plein dans un établissement statut : enseignant.e stagiaire (rémunéré) ET je suis inscrit.e en DIU
Je passe les concours Bac+3			Je peux passer les concours

Rentrée 2026

J'intègre le M2 M2E par affectation du ministère statut : fonctionnaire stagiaire rémunéré.e	Je suis inscrit.e en M1 M2E par affectation du ministère statut : élève fonctionnaire rémunéré.e	J'intègre automatiquement le M2 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours**)*	J'intégre le M1 M2E « Parcours non lauréat » Si ma demande de redoublement est acceptée	Je suis affecté.e à temps plein dans un établissement statut : enseignant.e stagiaire (rémunéré.e) ET je suis inscrit.e en PFPA	J'intègre le M2 M2E statut : fonctionnaire stagiaire rémunéré.e	Je suis en report de stage et j'intègre le M2 M2E statut : étudiant.e	Je dépose une demande de redoublement en M2 M2E « Parcours non lauréat »
Commission académique***				Je suis lauréat.e concours Bac+3	Je suis lauréat.e concours Bac+5	Je peux repasser les concours	

Rentrée 2025

Je valide le M1 MEEF	Je ne valide pas le M1 MEEF	Je valide le M1 MEEF	Je ne valide pas le M1 MEEF	Je valide le M2 MEEF	Je ne valide pas le M2 MEEF	Je valide le M2 MEEF	Je ne valide pas le M2 MEEF
Je passe les concours Bac+3 **Je suis lauréat.e**		Je ne suis pas lauréat.e des concours Bac+3 ou je ne passe pas les concours		Je passe les concours Bac+3 et/ou Bac+5 - **Je suis lauréat.e**		Je ne suis pas lauréat.e des concours ou je ne passe pas les concours	



Je suis en M1 MEEF



Je suis en M2 MEEF

** Titularisation : évaluation à l'issue de l'année de stage par un jury académique.*
*** Concours de l'éducation nationale : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP*
**** La réforme prévoit la mise en place d'une commission académique chargée de déterminer, parmi les lauréats des concours externes ayant validé une première année de formation en master les fonctionnaires stagiaires accédant à la deuxième année de la formation initiale compte tenu de l'adéquation entre leur formation antérieure et les fonctions qu'ils ont vocation à exercer.*

- *Enseignant.e stagiaire (rémunéré selon la grille de salaires des enseignant.es) : vous avez été admis.e au concours et vous êtes en responsabilité de classe ainsi qu'en formation. Votre titularisation est prononcée à l'issue de votre année de stage.*
- *Fonctionnaire stagiaire (rémunéré 1800 euros) : vous avez été admis.e au concours, vous êtes inscrit.e en M2 M2E et vous êtes en responsabilité de classe à mi-temps. Votre titularisation est prononcée à l'issue de votre année de stage.*
- *Elève fonctionnaire (rémunéré 1400 euros) : vous avez été admis.e au concours et vous êtes inscrit.e en M1 M2E*

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès
INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Toulouse Occitanie-Pyrénées

Réalisé au 22/01/2026 - Mise à jour 2/09/26
Informations susceptibles d'évoluer en fonction de la réforme